



# CHARTRE D'UTILISATION DES SERVICES MULTIMEDIAS, DES RESEAUX ET D'INTERNET

## PRÉAMBULE

Le collège s'efforce d'offrir à tous les élèves et les personnels, les meilleures conditions de travail, notamment avec l'outil informatique : matériel, logiciels, réseau interne et Internet. Son usage répond à des objectifs éducatifs et pédagogiques.

Cette charte définit les droits et les devoirs de chaque utilisateur qui s'engage à la respecter en la signant.

Cette charte vient en annexe du règlement intérieur du collège. Elle est validée par le conseil d'administration du collège.

## IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LA LOI

**Propriété intellectuelle** : il est interdit de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des photographies, des images, des logiciels, des jeux vidéos ou toute autre œuvre depuis le réseau de l'établissement.

**Droits de la personne** : il est interdit d'utiliser le réseau informatique pour injurier ou porter atteinte à l'honneur et à la vie privée des autres (interdiction de diffuser des fausses informations et des renseignements d'ordre personnel).

**Crimes et délits** : il est interdit de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, crimes ... ) ou toute forme de violence : physique ou verbale.

## IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

### **1. L'utilisateur a accès aux services informatiques suivants**

- La signature de la charte permet d'obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe qui donnent accès à un espace privé de taille limitée (20 Mo par élève et 100 Mo par adulte). Ces codes sont strictement personnels.
- L'utilisateur accède aux ressources proposées (matériel, logiciels, réseau interne et Internet), en fonction de son statut : professeur ou élève. L'utilisateur ne peut accéder à ces ressources qu'à des fins éducatives et pédagogiques. Un élève ne peut utiliser ces ressources que sous le contrôle et l'autorisation d'un adulte.
- En cas de dépassement de la taille autorisée de l'espace privée, certains services proposés seront automatiquement bloqués jusqu'à la suppression de données par l'utilisateur.
- L'administrateur réseau est le seul autorisé à installer de nouveaux programmes.
- Pour des raisons de sécurité, l'utilisation d'une clé USB est interdite pour les élèves et n'est autorisée pour les adultes qu'après contrôle de la clé par l'antivirus.

### **2. Les engagements de l'établissement**

- Le collège s'engage à fournir aux utilisateurs tous les services proposés. Toutefois, l'accès à l'outil informatique peut être momentanément interrompu, en particulier pour des raisons techniques ou de maintenance.
- Le collège utilise des mécanismes de protection pour empêcher l'utilisateur d'accéder à des informations illégales ou non destinées à un jeune public.
- Le collège peut procéder à des contrôles réguliers ou occasionnels pour vérifier que le réseau est utilisé dans le respect des règles établies. Il peut, en cas de non-respect de ces règles, prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement du service.

### **3. Les engagements de l'utilisateur**

- L'utilisateur s'engage à utiliser l'outil informatique en respectant la loi et les règles évoquées ci-dessus.
- L'utilisateur s'engage par ailleurs à n'utiliser l'outil informatique que pour accéder aux services proposés à l'article 1 et en respectant les conditions d'utilisation de chacun d'entre eux.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition et à n'effectuer aucune manœuvre ayant pour effet de porter atteinte au bon fonctionnement du service.
- L'utilisateur s'engage à ne pas communiquer ses codes d'accès et à ne pas se servir des codes d'accès d'un autre utilisateur.

Le non-respect de l'une de ces règles entraînera des sanctions progressives.

### LES SANCTIONS

- Avertissement de l'utilisateur concerné.
- Interdiction temporaire d'accès à l'outil informatique.
- Interdiction permanente d'accès à l'outil informatique.
- Sanctions disciplinaires (rapport, mesure d'exclusion, ...)
- Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

En la signant, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de cette charte et s'engage à la respecter dans son intégralité.

<u>Nom et prénom de l'utilisateur :</u>	<i>Pour un utilisateur mineur (élève)</i>
<u>Date de naissance de l'utilisateur :</u>	<u>Classe de l'utilisateur :</u>
<u>Signature de l'utilisateur :</u>	<u>Nom et prénom du père, mère ou tuteur :</u>
	<u>Signature du père, mère ou tuteur :</u>